



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2016 / 2 - 25 JANVIER 2016

CAPC

SOMMAIRE

Compte rendu de l'instance de commandement et de la CAPC n°1 du 21 janvier 2016

7 PAGES

L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ 1 instance de commandement complémentaire de celle de décembre 2015.
- ⇒ 2 promotions dans le statut d'administrateur et 2 autres dans celui d'administrateur supérieur.
- ⇒ 1 détachement de DSD1 dans l'emploi de CSC1 à la tête d'une RR.
- ⇒ 1 mouvement de directeur et 1 administratrice supérieure nommée chargée de mission dans le cadre de la centralisation comptable.
- ⇒ 1 sous-directeur détaché dans l'emploi d'administrateur des douanes et nommé conseiller douanier.

L'instance de commandement suivie de la CAPC n°1 était présidée par le Chef de service, assisté du chef du bureau A2 et de ses collaborateurs.

L'USD-FO était représentée par Luc Périgne et Laurence Vercruyssen.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel: sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Cette instance était complémentaire de celle de mi-décembre 2015. Si les mouvements et promotions sont peu nombreux, quelques éléments stratégiques ont été apportés par le Chef de service.

PROMOTIONS ET MOUVEMENTS

A nouveau, aucun administrateur déjà sous statut ne se voit confier une nouvelle direction régionale. Les mouvements se figent. Le seul mouvement de chef circonscription a été effectué vers l'Inspection des Services.

Deux promotions dans le statut d'administrateur ont été prononcées : une à la tête de la direction de Mayotte, l'autre comme receveur régional à Paris. Au total, la douane compte aujourd'hui 128 administrateurs sur un potentiel total de 132 (administrateurs des douanes et supérieurs)

Deux administrateurs sont nommés administrateurs supérieurs à la résidence.

Une administratrice supérieure est nommée *chargée de mission* auprès de la sous-direction B dans le cadre de la centralisation comptable.

Un DSD1 est détaché dans l'emploi de CSC1 en tant que receveur régional.

Le sous-directeur A se voit détacher dans le statut d'administrateur pour exercer les fonctions de conseiller douanier à Washington. Son remplaçant n'est pas encore connu. Les 15 candidatures (douanières et hors douane) formulées ont été analysées et la « *short list* » établie par la Directrice générale a été transmise au Ministère. La nomination de ce sous-directeur ne devrait pas intervenir avant le mois de mars.

Enfin, la nouvelle chef du bureau A1 sera nommée courant février (poste qui a suscité peu de candidatures, contrairement à celui de SD A). Administratrice civile actuellement en poste à la DRH du Ministère de la Défense, elle a déjà exercé au sein de notre ministère. Des chantiers importants l'attendent : l'amélioration du pilotage de la masse salariale et, surtout, la démarche Bien-Être Au Travail (BEAT).

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'USD-FO félicite chaleureusement les promus.

L'USD-FO se réjouit tout particulièrement :

1) de voir l'administration utiliser à plein les possibilités ouvertes par l'arrêté ministériel de mai 2012 fixant le nombre maximum possible d'AD : 65, d'AS : 67 et d'AG : 10, dès lors qu'une partie de ces postes sous statuts d'emplois sont désormais alloués à des hauts fonctionnaires non issus de la sélection douanière.

2) de la nomination d'une chargée de mission dans le cadre de la centralisation comptable. Compte tenu de l'ampleur de cette réforme tant sur les aspects métiers,

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel: sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

comptables qu'organisationnels, cette fonction transversale est indispensable pour la conduire.

L'USD-FO sera vigilante quant à la pérennité de cette gestion, qui devra perdurer au-delà de la difficulté conjoncturelle de l'administration à gérer la transition (cf. infra)

LES POSTES A LA TÊTE DES RECETTES RÉGIONALES

Le Chef de service a abordé la problématique du recrutement des receveurs régionaux dans le contexte actuel.

⇒ Lors de cette instance, il était prévu que soit nommé le nouveau receveur régional à la DNRED. Or, aucun candidat n'a postulé pour ce poste.

Cette situation s'explique notamment par **les problèmes liés au quitus des comptables**. La position de la Cour des comptes, mise en pratique par la DGFIP, a évolué. En cas de mise en jeu de la responsabilité, la remise gracieuse est de plus en plus difficile à obtenir. Désormais, une partie des sommes reste obligatoirement à la charge des comptables. A cela s'ajoute les mécanismes assurantiels classiques : l'accroissement des risques entraîne l'augmentation des primes d'assurance. L'assureur se prémunit en laissant une franchise pour chaque dossier.

Entre ce « régime purgatif » et celui des chefs de circonscription pour lesquels l'indemnité de responsabilité est à la hauteur de l'intérêt des fonctions, il ne peut pas y avoir de comparaison.

⇒ **Mais au-delà même des sommes en jeu, il y a là une question de principe.**

Des receveurs régionaux de la DNRED, en retraite, sont concernés (pour des amendes douanières fixées par le juge), notamment suite à la réforme du partage des compétences APR/RR DNRED et RR IDF intervenue il y a quelques années. Ce dossier est traité par la sous-direction B en liaison avec la DGFIP, interlocutrice de la Cour des comptes. Le Chef de service nous a assuré de sa vigilance.

Cette situation décourage des vocations.

Par ailleurs, dans le cadre de la future centralisation comptable, la gestion des postes de receveurs régionaux est plus difficile, en particulier pour les recettes dont la fermeture est programmée à brève échéance.

↳ **Dans cette situation transitoire, le bureau A2 compte avoir recours à l'ensemble des leviers RH :**

- les recettes régionales appelées à fermer deviennent un premier poste pour les DSD1 nommés administrateurs qui pourront faire montre de leurs qualités managériales et

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel: sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

d'adaptation pour gérer avec des équipes à restructurer la fin de vie du pôle comptable régional,

- affectation d'agents mobiles du cadre supérieur pour couvrir le terme de la RR,
- et possibilité de nommer plus de DSD1 sous le statut d'emploi de CSC1C.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'USD-FO a de nouveau appelé l'attention des représentants de l'administration sur les différentiels de positionnement et de rémunération qui limitent les mouvements des directeurs vers les recettes régionales.

Des réponses sont attendues sur le périmètre de la responsabilité comptable. Ce risque financier accentue encore le clivage entre administrateur chef d'une direction et administrateur chef d'une recette régionale et sclérose le système.

Lors de l'activation de la réforme des statuts d'emplois, en contrepartie de l'étalement de la rémunération de fin de carrière sur la totalité de la durée des emplois de direction, il avait été pensé qu'un administrateur puisse tenir un poste comptable à n'importe quel moment de sa carrière, y compris sur un dernier poste (RR ou RI) en raison d'une volonté de souplesse, de « modularité » (mettant fin à une gestion « linéaire » que permettaient les grades et les indemnités comptables du précédent système). L'administration avançait que le mécanisme de maintien de l'indice acquis à titre individuel permettrait cette souplesse, y compris sur le dernier poste.

Le SNCD-FO avait mis en garde l'administration contre cette vision irénique : c'était faire insuffisamment cas de l'intérêt relatif des fonctions.

Actuellement, vu les désagréments (la perte du commandement, les risques financiers, la moindre rémunération indemnitaire, les frais et désagréments liés au changement de résidence, ...), les DR et DI ne quittent plus leurs fonctions que sous la contrainte juridique (les limites réglementaires de durée des emplois fonctionnels). Le système est bloqué. Les postes comptables se trouvent d'abord donnés aux DSD1 passant sous le statut sans pouvoir prétendre à des directions régionales ou des emplois fonctionnels, non libérés par leurs prédécesseurs.

L'USD-FO considère que la situation particulière actuelle doit faire l'objet d'une réflexion approfondie et de décisions à court terme dans la perspective de la montée en puissance des recettes interrégionales. A défaut d'une indemnité compensatrice du risque, la désaffectation des vocations pourraient mettre en difficulté la bonne montée en charge du futur réseau comptable douanier, qui doit faire partie intégrante de « l'ADN » de notre administration à Bercy pour justifier une partie des emplois de débouchés.

La branche cadres de L'USD-FO a fait des propositions à l'administration en 2015 sur le segment des carrières directoriales dans le cadre des négociations sur les parcours professionnels (« 3e pilier » du PSD). Il les complétera sur ce sujet de la filière

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel: sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

« comptabilité douanière » dès que l'administration aura été en mesure de présenter ses arbitrages.

Au vu des difficultés de gestions constatées, ces derniers ne peuvent se limiter :

- ni à entendre les seules demandes de l'Amicale qui tendent d'abord à assurer aux administrateurs généraux une fin de carrière sans perte de prestige,

- ni à se borner à des discussions non conclusives en instance de commandement, dont se satisfait l'OS non représentative qu'est la CGC douanes en raison de ses marges de manœuvre nécessairement limitées.

LA GESTION DES ADMINISTRATEURS

Lors de la réforme du statut d'emploi, il était prévu un rendez-vous pour chaque administrateur avec le sous-directeur A, après 3 ans de mandat.

La pratique se veut finalement plus souple. Ces échanges existent, de façon plus informelle, au fil de l'eau, dans le cadre de rencontres « métier » ou d'entretiens téléphoniques.

Par ailleurs, le chef du bureau A2 collecte les souhaits, les vœux de carrière au fur et à mesure qu'il en prend connaissance ; ce qui permet de préparer les mouvements, mêmes si les desiderata évoluent rapidement.

Cette démarche va devoir être davantage formalisée compte tenu du cadre ministériel. En effet, il est demandé à chaque administration d'effectuer « **la revue des cadres** », un suivi pour constituer des viviers, déceler des potentiels, établir une cartographie.

Ce processus va devoir être mieux normé et formalisé.

La DGAFP a demandé à chaque ministère de rédiger un plan « managérial », avec d'une part, les axes stratégiques et d'autre part un « reporting » plus contraint de ces rendez-vous.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'USD-FO appréciera sur la durée si cette évolution dans la démarche d'écoute de la sous-direction A entraîne des modifications réelles.

Vos représentants ne peuvent qu'espérer que les attentes soient satisfaites et les nominations cohérentes au regard des expériences, des compétences et des aspirations personnelles. Pour autant, *modulo* les difficultés de gestion actuelles, il faut reconnaître à l'administration centrale sa recherche, dans la très grande majorité des cas, du meilleur équilibre entre les aspirations individuelles (géographiques et fonctionnelles), les contraintes de gestion et l'organisation des services.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel: sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

PARCOURS DE CARRIERE : LES TRAVAUX DE L'USD-FO

Au printemps 2015, nous avons présenté à la direction générale un dossier complet de propositions pour éviter l'effondrement des promotions en catégorie A, effondrement porté en germe par le projet stratégique Douane 2018-2020.

Ces propositions qui concernent tous les grades et statuts d'emploi en catégorie A sont encore à l'étude par la sous-direction A.

↳ Il est plus que souhaitable qu'une réponse globale positive à nos propositions sur le « PILIER 3 du PSD » (évolutions des parcours professionnels des CADRES induites par le PSD) soit apportée rapidement dès lors que nous en avons négocié le principe à BERCY, fin 2014.

La mise en oeuvre unilatérale de l'accord minoritaire PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations) obligeant les Ministères à revoir les décrets statutaires sur le cadre A, « une fenêtre de temps » existe en 2016 pour faire évoluer nos textes d'organisation qui devraient alors passer en CTR et CTM.

Nous voyons comme un signe positif l'inclusion d'un GT « règles de gestion catégorie A » au 1^{er} semestre 2016 qui devra permettre le bouclage du dossier avant présentation en comités techniques.

Au travers de ce dossier des parcours professionnels, chacun perçoit la difficulté technique de défense des CADRES DIRIGEANTS dans le contexte délétère d'un PSD ayant comme objectif la fermeture d'un grand nombre de services OP/CO et SU.

Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à contacter vos représentants plusieurs jours avant la date de la CAPC, pour garantir un meilleur suivi de votre situation.

Vous souhaitez connaître le nom de votre représentant USD-FO ?

(Délégué régional, élu en CAP, CTP, Masse)

Une solution : le site internet du SNCD

www.sncd.info/rubrique : Organisation interne

Accessible à partir de votre ordinateur personnel ou de l'intranet douanier.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel: sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2016

- Inspecteurs-élèves	Gratuit	Après crédit d'impôt	- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65€
- Inspecteurs du 1er au 3e échelon	102 €	34€	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68€
- Inspecteurs des 4e et 5e échelons	114 €	38€	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71€
- Inspecteurs des 6e et 7e échelons	129 €	43€	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75€
- Inspecteurs des 8e et 9e échelons	147 €	49€	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77€
- Inspecteurs du 10e au 12e échelon	168 €	56€	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81€
- IP2 des 1er et 2e échelons	183 €	61€	- Administrateur général des douanes	249 €	83€
- IR3 du 1er au 3e échelon - IP2 des 3e et 4e échelons	183 €	61€	- Administrateur général des douanes	249 €	83€
- IR2 du 1er au 3e échelon - IP2 du 5e au 7e échelon	195 €	65€	- Retraité	63 €	21€



BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

**CHEQUE A L'ORDRE DU SNCD-FO
46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr